

Commune de BALLAINVILLIERS

Avis d'enquête publique

Révision du Règlement local de publicité de la Ville de BALLAINVILLIERS

Par arrêté 90-2019 en date du 24 septembre 2019, Madame le Maire a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à la révision du règlement local de publicité (RLP) de la ville de Ballainvilliers.

Par l'instauration de deux zones de publicité, le RLP révisé renforce la protection déjà assurée par de celui de 2004 :

- en confortant la préservation de tous les quartiers résidentiels de la commune, sans distinction aucune, par une limitation de la publicité à 2 m² uniquement apposée sur supports muraux et sur mobilier urbain,
- en restituant les espaces, non agglomérés, à leur vocation agricole que la réglementation nationale préserve de toute présence publicitaire,
- en maintenant les possibilités offertes par la réglementation nationale dans les secteurs d'activités et commerciaux principalement situés en bordure de la RD 920.

La commune de Ballainvilliers, représentée par sa Maire Brigitte PUECH, est l'autorité en charge de la révision du règlement local de publicité de la ville de Ballainvilliers. Au terme de cette enquête publique, le projet de règlement local de publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du Conseil municipal de Ballainvilliers.

L'enquête publique se déroulera à l'accueil de la Mairie située 3 rue du petit Ballainvilliers, siège de la présente enquête publique, du 21 octobre 2019 au 7 novembre 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des services, soit les lundi, jeudi et vendredi de 8 h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le mardi de 14h à 19h00 et le mercredi de 8h30 à 12h00. Monsieur Patrick KOLIVANOFF, directeur commercial, a été désigné commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête public sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de l'accueil de la Mairie susmentionnée ainsi que sur le site internet de la ville à l'adresse : www.mairie-ballainvilliers.fr rubrique Cadre de Vie/ Aménagement du Territoire/Révision du RLP.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, par courrier adressé par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Patrick KOLIVANOFF, commissaire enquêteur – révision du RLP de Ballainvilliers – 3 rue du Petit Ballainvilliers à Ballainvilliers (91160) ou par voie électronique dont l'objet du mail précisera « enquête publique relative à la révision du règlement local de publicité de Ballainvilliers – observations à l'attention du commissaire enquêteur » à l'adresse : enquetepublique-rlp@mairie-ballainvilliers.fr.

Ces observations seront transmises au commissaire enquêteur, jointes au registre et retransmises sur le site internet de la ville.

Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique installé à l'accueil de la Mairie aux jours et heures précités d'ouverture des services.

Toute information complémentaire relative au projet de règlement local de publicité de Ballainvilliers peut être demandée auprès de Madame le Maire, par :

- par courrier adressé à Madame le Maire – 3 rue du Petit Ballainvilliers – 91160 BALLAINVILLIERS
- par mail à l'adresse : urbanisme@mairie-ballainvilliers.fr
- par téléphone au 01.64.48.43.11.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du dossier d'enquête publique, à leur demande et à leurs frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à l'accueil de la Mairie situé 3 rue du Petit Ballainvilliers à Ballainvilliers (91160) le :

- Lundi 21 octobre 2019 de 9h00 à 12h00

- Mardi 5 novembre 2019 de 16h00 à 19h00
- Jeudi 7 novembre 2019 de 14h30 à 17h30

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables à l'accueil de la Mairie situé 3 rue du Petit Ballainvilliers à Ballainvilliers (91160) et sur le site internet de la Ville www.mairie-ballainvilliers.fr dès leur réception et durant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Madame Le Maire
Brigitte PUECH